



Les Genevez, le 7 février 2020

AVIS OFFICIEL

Assemblée bourgeoise du 27 janvier 2020

Lundi 27 janvier 2020, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée bourgeoise
2. Ratifier la demande d'achat de terrain de Mme et M. Montserrrat Gil et Célien Hoehn
3. Ratifier la demande d'achat de terrain de Mme et M. Buchwalder Sophie et Babey Romain
4. Divers et imprévus

Assemblée communale ordinaire du 27 janvier 2020

Lundi 27 janvier 2020, à 20h30, à la salle communale

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale
2. Discuter et approuver le budget 2020, fixer la quotité d'impôts et les diverses taxes communales
3. Discuter et voter un crédit de CHF 17'000.- pour l'établissement d'un Plan général d'alimentation en eau (PGA) et donner compétences au Conseil communal pour organiser le financement
4. Discuter et voter un crédit de CHF 65'000.- pour l'établissement d'un Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et donner compétences au Conseil communal pour organiser le financement
5. Discuter et voter un crédit de CHF 35'000.- pour le remplacement de 29 lampes à vapeur sodium en LED, principalement sur la traversée du village (Rte Principale et Rte de Bellelay). Donner compétences au Conseil pour organiser le financement.
6. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.lesgenevez.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Election complémentaire par les urnes d'un conseiller (ère) communal(e), le 22 mars 2020

Suite à la démission d'un membre du Conseil communal, une élection complémentaire sera organisée selon les modalités suivantes :

Les électrices et électeurs de la commune des Genevez sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un(e) conseiller(ère) communal(e), selon le système de la majorité relative, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement sur les élections communales.

Dépôt des candidatures : les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal **jusqu'à lundi 20 janvier 2020, à 12.00 heures.**

Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat(e). Les actes de candidatures doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs-trices, domicilié-e-s dans la commune.

Ouverture du bureau de vote :

Lieu : salle communale de la halle de gymnastique

Heures d'ouverture : dimanche 22 mars 2020 de 10.00 à 12.00 heures.

Nous souhaitons à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

Le Conseil communal